

Élection de Claire Peyratout à la Présidence de la CTI

Paris, le 10 juillet 2024 - Lors de la commission plénière de juillet 2024, les membres de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) ont élu Claire Peyratout à la présidence, succédant ainsi à Elisabeth Crépon. A l'occasion de cette séance, Jean-Louis Allard et Fabrice Losson ont également été reconduits dans leurs fonctions de vice-présidents pour un nouveau mandat de deux ans, les membres leur témoignant ainsi leur confiance renouvelée.

Le projet de la nouvelle équipe s'inscrit dans la continuité de la gouvernance passée, en mettant en avant les valeurs de bienveillance, d'équité et d'indépendance, essentielles pour garantir l'efficacité et la pertinence des actions de la CTI. Sous la présidence d'Elisabeth Crépon, des évolutions significatives ont marqué la dernière mandature, posant les bases de futurs développements.

Les priorités de la nouvelle gouvernance s'articulent autour de plusieurs axes stratégiques :

- Rester à l'écoute de l'écosystème des écoles d'ingénieurs, notamment par la réactivation du Comité d'Orientations Stratégiques et le maintien des échanges spécifiques avec les réseaux d'école et les conférences.
- Conforter le cadre des relations institutionnelles avec les ministères, les acteurs et opérateurs.
- Rationaliser et optimiser le fonctionnement de la commission et de ses procédures actuelles, incluant la modernisation du système d'information.

Grâce à ces actions, la CTI continue de jouer un rôle déterminant pour garantir l'excellence du diplôme et du titre d'ingénieur, tant en France qu'à l'international.

La nouvelle équipe dirigeante, sous la présidence de Claire Peyratout, est déterminée à poursuivre le travail engagé, avec l'ambition d'assurer la reconnaissance et la qualité des formations d'ingénieurs, en répondant aux attentes des établissements et des élèves.

A propos de la CTI :

La Commission des titres d'ingénieur (CTI) est un organisme paritaire indépendant, chargé par la loi française depuis 1934 d'évaluer toutes les écoles d'ingénieurs en France (et sur demande à l'étranger) en vue de leur accréditation à délivrer le diplôme d'ingénieur diplômé, de développer la qualité des formations, de promouvoir le titre et le métier d'ingénieur en France et à l'étranger. La CTI évalue également les formations de Bachelor des écoles d'ingénieurs en vue de l'attribution du grade de licence et décerne également des labels qualité européens aux formations d'ingénieurs (EUR-ACE®, CeQuInt)

[Site web de la CTI](#)